

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 073-217303296-20260605-2026_35-DE



De la Commune de **VOGLANS - SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 5 juin 2026

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2026-35

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

DATE CONVOCATION
28/05/26

DATE D'AFFICHAGE
29/05/26

**OBJET
de la
DELIBERATION**

**Élection des délégués
pour les élections
sénatoriales au scrutin
de liste**

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, maire,

Présents : Yves MERCIER, Éric BURDET, Malika BOUZIANE, Adrien WALERYSZAK, Jean NOIRAY, Julie MOULIN, Ophélie DEVEZE, Guillaume GERARD, Amandine LEIRIA, Cédric POTHIER, Christine GIRAUD, Dominique GHILARDI, Antoine ZAMIAR, Mayalène GHILARDI

Absents : Martine BERNON, Daniel GUIGAZ, Maëva CULOMA, Alain GOUJON, Sandrine CAVALLO

Pouvoirs : Martine BERNON donne pouvoir à Malika BOUZIANE ; Daniel GUIGAZ donne pouvoir à Eric BURDET ; Maëva CULOMA donne pouvoir à Amandine LEIRIA

Secrétaire de séance : Malika BOUZIANE

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, Jean NOIRAY et Eric BURDET et des deux membres présents les plus jeunes, Mayalène GHILARDI et Cédric POTHIER.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée :

« Liste sénatoriale Voglans » est composée par :

- Délégués : Yves MERCIER ; Martine BERNON ; Adrien WALERYSZAK , Malika BOUZIANE ; Jean NOIRAY
- Suppléants : Christine GIRAUD ; Eric BURDET ; Julie MOULIN

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17

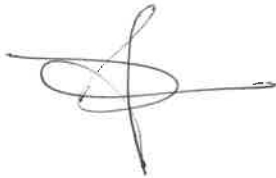
La « Liste sénatoriale Voglans » obtient 17 voix et obtient la totalité des sièges.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

- La « Liste sénatoriale Voglans » : 8 sièges.

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois, an, susdits

La Secrétaire de séance,
Mme Malika BOUZIANE



Le Maire,
M. YVES MERCIER

